

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **Bernard-tapis Sàrl**, Avenue de Sévelin 54,
1004 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 06.12.2010
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.01.2011
4.

Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmenti-
onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.

Office des Faillites de Lausanne

1014 Lausanne Adm cant

00581693